



PONT-L'ABBÉ BASKET CLUB

TROC ET PUCES

Dimanche 04 juillet 2021

Renseignements et réservations :

Christophe LE BEC

@ trocetpucespabc@gmail.com



06 48 67 01 18



1, rés. des Primevères
29 750 LOCTUDY

Règlement :

Art. 1 : Le Pont-l'Abbé Basket Club organise le dimanche 04 juillet 2021 un troc et puces au Bois Saint Laurent, le long de la rivière de Pont l'Abbé.

Art. 2 : Cette manifestation s'adresse aux collectionneurs, particuliers, professionnels et associations.

Art. 3 : Seuls les particuliers proposant la vente d'objets personnels et usagés (2 fois par an au plus) sont autorisés à y participer.

Art. 4 : L'ouverture du troc et puces au public aura lieu de 9 heures à 18 heures.

Art. 5 : Le tarif pour les exposants est de 5€00 le mètre linéaire. **L'entrée est gratuite pour les visiteurs.**

Art. 6 : Les exposants pourront se présenter à l'accueil à partir de 6 heures (selon le créneau horaire défini en fonction de votre emplacement), en suivant le fléchage spécifique. Ils devront être munis de leur fiche d'inscription (faire une photocopie) ou de confirmation et d'une pièce d'identité.

Art. 7 : Les exposants s'engagent à présenter leurs marchandises de 9 heures à 18 heures et à ne remballer qu'après 18 heures.

Art. 8 : Tout désistement devra être signalé au plus tard 48h avant afin de prétendre au remboursement. Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'installation de tout exposant arrivé après 9 heures et de disposer de cet emplacement.

Art. 9 : Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables en cas de vol, détérioration ou tout accident pouvant survenir pendant le déroulement de la manifestation.

Art. 10 : En cas d'annulation par les organisateurs avant 9 heures le jour de la manifestation, la moitié du montant de l'inscription sera remboursée.

Art. 11 : Les exposants s'engagent à respecter l'environnement et les installations mises à leur disposition par les organisateurs et à nettoyer leur emplacement après utilisation (ne rien fixer dans les arbres et utiliser les containers à poubelles).

Art. 12 : Le petit déjeuner sera offert jusqu'à 10 heures **maximum** aux exposants sur présentation du ticket remis à l'entrée. Il sera possible de se restaurer sur place.

Art. 13 : L'inscription sera considérée comme définitive lors de la réception de **la fiche d'inscription dûment complétée et signée, accompagnée du règlement.** Chèque à libeller à l'ordre du PABC.

Art. 14 : Une confirmation sera expédiée par mail ou par courrier (dans ce cas, une enveloppe timbrée avec les coordonnées de l'exposant devra être fournie).

Art. 15 : Les stands de restauration sont interdits sauf sur autorisation des organisateurs.

Art. 16 : Compte-tenu de la configuration des lieux (présences d'arbres), seuls quelques emplacements peuvent accueillir des véhicules.



FICHE D'INSCRIPTION – ATTESTATION

Troc et puces du PABC – Dimanche 04 juillet 2021

A retourner avant le 23 juin 2021

NOM : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Tél. fixe : Tél. portable :

Email : @

Adresse :

Code postal Ville

Nature des marchandises exposées (obligatoire) :

Vous êtes : Un professionnel Un particulier Une association

Si vous êtes un professionnel : Raison sociale

N° de registre du commerce / des métiers de

Registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés

Non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile

Nature et n° de pièce d'identité :

Délivrée le :/...../..... par la préfecture de

Immatriculation du véhicule :

Tarif exposants : 5€ le mètre linéaire (+ 2€ la table de 2m20)

Nombre de mètres ___ x 5€ = _____ € (minimum 1 mètre sans table)

Nombre de tables ___ x 2€ = _____ € (minimum 3 mètres pour une table de 2m20)

Le nombre de tables mis à disposition par exposant est limité, compte-tenu de la demande toujours croissante et des autres manifestations prévues ce jour-là.

Votre emplacement provisoire vous sera communiqué 15 jours avant la date du troc et puces. Un créneau horaire pour accéder au site vous sera communiqué 15 jours avant la date du troc et puces en fonction de votre emplacement. La confirmation de votre nombre de tables vous sera communiquée 15 jours avant la date du troc et puces.

Le signataire atteste sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement et l'accepter sans réserve.

Fait à, le/...../ 2021

Signature